

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Vanessa Guillemette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/270636bfa9d61fd7c415f10c>

Date d'obtention : 2026-05-29 19:24:59



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il existe un protocole très clair et balisé sur les interventions à poser auprès d'un élève verbalisant une situation de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant comment intervenir et connaît les étapes de prise en charge du dossier.

Je m'assurai de demeurer dans le cadre de la trousse SEXTO, afin de ne pas biaiser les confidences du jeune, ce qui pourrait compliquer le travail de mes partenaires (police et DPCP).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'en tenir aux étapes de la trousse (questionnements, séquence précise).